



COMMUNE D'ENGES

Route Principale 23
2073 Enges

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 17 décembre 2018 à 20h15, Salle communale, Enges

Présences :

Effectif : 11

À l'appel : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Présidence : M. Thierry Adatte, Président

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Christophe Aubert, M. Michel Riba, M. Pierre-André Geiser,
M. Gilles Christen, Mme Maryline Sunier, M. Michel Vesco, M. Thierry Dubois,
M. Jonathan Pigeon, Mme Constanze Bonardo

Sont excusés : -

Sont absents : -

Conseil communal : M. Claude Gisiger (président), Mme Vanessa Renfer (secrétaire),
Mme Isabelle Augsburger, M. Claude Borel.

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.
3. Election d'un(e) Conseiller(ière) communal(e).
4. Nomination des membres de la commission de fusion. Rapport à l'appui.
5. Budget 2019. Rapport à l'appui.
6. Plan financier et des tâches pour la période 2020-2022.
7. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2018, 2019 et 2020. Rapport à l'appui.
8. Règlement communal concernant la perception des taxes, amendes et émoluments de location. Rapport à l'appui.
9. Demande de crédit d'engagement pour la rénovation de la chapelle à hauteur de CHF 42'000.00. Rapport à l'appui.
10. Demande de crédit supplémentaire pour l'entretien du réseau d'épuration à hauteur de CHF 26'000.00 (comptes 2018). Rapport à l'appui.
11. Informations des commissions du Conseil général.
12. Lettres et pétitions.
13. Motions et propositions.
14. Motions populaires.
15. Interpellations, questions et résolutions.
16. Communications du Conseil communal.
17. Divers.

1. Appel

2. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.

M. Christophe Aubert :

P.10. « Est-ce qu'il y a moyen d'alimenter Lignièrès... », c'était « Est-ce qu'il y a moyen d'alimenter Lordel via la conduite qui vient de Lignièrès ».

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un(e) Conseiller(ière) communal(e).

M. Thierry Adatte, Président :

Le Président annonce la candidature de M. Laurent Hirt en tant que Conseiller communal.

M. Laurent Hirt est élu à l'unanimité.

M. Laurent Hirt :

Annonce que c'est avec plaisir qu'il rejoint le Conseil communal et qu'il se réjouit de mettre la main à la pâte.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Souhaite la bienvenue à M. Laurent Hirt et l'informe qu'il prendra ses fonctions en janvier 2019.

4. Nomination des membres de la commission de fusion. Rapport à l'appui.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Informe que le Président de la commission de fusion sera un membre du Conseil général et que les deux membres du Conseil communal seront Mme Vanessa Renfer et lui-même.

M. Thierry Adatte, Président :

A assisté à une séance des 3 commissions de fusions existantes (Hauterive, St-Blaise et la Tène) et a remarqué une réelle volonté d'aller de l'avant de la part du législatif.

Le Conseil général propose les personnes suivantes en tant que membres de la commission de fusion : M. Michel Riba, M. Thierry Adatte et M. Christophe Imbaud.

5. Budget 2019

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Introduit le sujet et résume le rapport du Conseil communal.

Le budget 2019 est passé en revue. M. Michel Vesco est invité à commenter les comptes en sa qualité de secrétaire de la commission financière. Il indique que de nombreuses questions ont été posées au représentant de l'exécutif communal (responsable des finances) lors de la séance de la commission financière et que les réponses obtenues ont ensuite été transmises au législatif lors de sa séance préparatoire. Par conséquent, le Conseil général n'a plus que quelques questions encore « ouvertes » pour la séance de ce jour. Il précise en outre que dans les commentaires des comptes, certaines coquilles de chiffres peuvent être présentes mais que ce qui fait foi se sont les comptes imprimés.

0. Administration :

- a. NVA signifie non-valeur (compte 02100/31811.01 et 02),
- b. Il est relevé que la charge de travail par dicastère n'est pas équitable pour les membres du Conseil communal alors que les honoraires sont des montants fixes (sujet lié aux honoraires du Conseil communal, faut-il rendre plus attractif la rémunération de l'exécutif communal ?). Le Conseil général est disposé à revoir l'arrêté.
- c. S'agissant des imputations internes, l'administration rend des services à d'autres dicastères (prestations facturées fictivement à d'autres dicastères, exemple : le salaire de la concierge est enregistré dans l'administration alors que cette dernière travaille aussi pour d'autres

dicastères comme la structure parascolaire et les appartements communaux).

1. Ordre et sécurité publique :

- a. S'agissant du stand de tirs de Lignièrès, M. Claude Gisiger rappelle que la commune d'Enges a signé une convention avec la commune de Lignièrès et d'autres communes de l'E2L. L'exécutif ne pense pas résilier ledit contrat pour deux raisons : relation de voisinage avec les autres communes de l'E2L + réactions, en terme financier, notamment d'une commune suite à une éventuelle résiliation de la part de la commune d'Enges. Mandater une autre commune (exemple Nods) pour assurer cette prestation comporte le risque de devoir payer à double cette prestation tout au moins pour la période de la résiliation avec la commune de Lignièrès. Claude Borel invite la Société de tirs à transmettre à l'exécutif communal son éventuel dossier.

2. Formation :

- a. Le loyer du collège, payé par l'Eorén, est en légère baisse en raison de la diminution de la charge d'amortissements du bâtiment.
- b. La porte d'entrée du collège devra être changée raison pour laquelle la ligne budgétaire augmente. C. Borel indique que le rapport de la commission du feu, suite à sa visite du Collège, relève la question du sens d'ouverture de la porte.
- c. Pour rappel, l'OAEF est l'Office de l'Accueil Extra-Familial.
- d. Une erreur s'est glissée dans les commentaires, le coût total de la structure n'est pas de CHF 37'720.- mais de CHF 29'220.-.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises :

- a. S'agissant du pavillon, le compte « prestations de services » (34201/31300.00) enregistre la facture concernant la mise à disposition des toilettes du pavillon.

4. Santé :

- a. Concernant la part communale aux missions de secours (42200/36120.19), l'exécutif communal s'engage à solliciter une demande de crédit supplémentaire pour lesdites missions de secours

(ambulances) lors de la prochaine séance du législatif. Le montant sera d'environ CHF 10'000.00.

5. Sécurité sociale :

- a. Les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et le social privé sont des montants facturés par le canton concernant la facture de l'aide sociale. Le social privé est une aide de l'Etat à des organismes reconnus (Caritas, CSP etc.).
- b. La lutte contre la fraude de l'aide sociale concerne les charges pour le service cantonal de l'aide sociale qui est chargé de surveiller certains bénéficiaires de l'aide sociale.

6. Traffic :

- a. Concernant le compte intitulé « traitement du personnel », ce dernier augmente en raison de l'augmentation du pourcentage de travail du cantonnier (passage de 50% à 65%) mais également vu sa nomination en qualité de fonctionnaire communal soumis à la loi sur le statut de la fonction publique de la République et du Canton de Neuchâtel (au même titre que ses collègues de l'administration). La réglementation cantonale nécessite aussi le versement d'indemnités de piquet en faveur du cantonnier (travail de nuits, jours fériés, etc.).
- b. Le canton verse une subvention à la commune concernant l'entretien des trottoirs (61500/46110.00).
- c. Les propriétaires de routes privées ne seront plus subventionnés pour le déneigement de leur chemin. Cette décision se base sur le principe d'égalité de traitement à l'égard des citoyens.
- d. Le secours routier concerne aussi les missions de secours (facture de l'ECAP qui doit être ventilée – 61900/36120.17).
- e. M. Gilles Christen demande quelles sont les routes qui seront fermées à la circulation routière. Mme Vanessa Renfer lui répond qu'en ce qui concerne la Route de Chaumont se sont toujours les camions qui y seront interdits. Il y aura également des chemins forestiers qui seront interdits à la circulation des voitures et des camions. Il est précisé que la Route de Chaumont reste à 50km/h alors que la vitesse des autres

routes desservant les forêts de la commune d'Enges est autorisée à 40km/h.

7. Protection de l'environnement et aménagement :

- a. Le dédommagement de la commune d'Enges pour le service technique de l'eau : le forfait a été renégocié et est plus avantageux pour la commune d'Enges (il y a eu plusieurs variations de la participation de la commune d'Enges depuis la création dudit service ; pour 2019 la part communale est à nouveau de 5%). M. Claude Gisigier indique également qu'un manuel d'assurance qualité sera réalisé pour les communes membres. Le coût de cette réalisation sera facturé en fonction du nombre d'habitants, ce qui est également plus avantageux pour la commune.
- b. Le couvert de la Groisière nécessite un changement de poutres, d'où la ligne budgétaire.
- c. Les mesures paysagères sont la participation communale à l'entretien du paysage réalisé par les paysans (facture du canton qui redistribue ces montants aux agriculteurs engesois).
- d. Aucune participation au RUN n'est prévue pour 2019.
- e. Mme Constanze Bonardo indique ne pas voir de ligne budgétaire 2019 concernant l'élimination des déchets verts. Claude Gisiger rappelle que la commune d'Enges ne participait pas au financement de la gestion des déchets verts de la Châtellenie à Cornaux. Par conséquent, les engesois n'auraient pas dû amener leurs déchets verts à Cornaux. Il indique que divers éco-points ont dû être fermés au sein de la commune (notamment déchets verts à la Groisière) en raison de nombreuses incivilités. Il encourage les habitants à faire du compostage de manière privée et à s'entraider. Les autres communes rencontrent de nombreuses difficultés avec la gestion des déchets verts : dans ces déchets on y trouve fréquemment du plastique ou des capsules à café. Toute la chaîne de valorisation est ainsi compromise.

8. Economie publique : RAS

9. Finance et impôts :

- a. Il est difficile de voter un budget lorsqu'on ne sait pas où en sont les recettes fiscales de l'année en cours. Il est d'autant plus difficile d'établir un budget lorsque des décisions cantonales sont en cours et qu'elles peuvent avoir un fort impact sur l'établissement du budget. La commune est régulièrement impactée par des décisions du Grand conseil prises fin décembre.
- b. Tous les appartements de la commune sont loués !

Des investissements sont envisagés pour 2019 dont notamment les travaux de réfection de la chapelle (demande de crédit à l'OJ de la présente séance) mais aussi sur le réseau d'eau usée (demande de crédit à faire).

En ce qui concerne le tableau du frein de l'endettement, il est relevé que la commune a encore une fortune (pour l'instant) raison pour laquelle la commune a un taux d'endettement négatif. La marge d'autofinancement indique la part des investissements que la commune peut couvrir par ses propres moyens.

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité après lecture de son arrêté.

6. Plan financier et des tâches pour la période 2020-2022.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Présente le plan financier.

Celui-ci ne suscite pas de discussion.

7. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2018, 2019 et 2020.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Par rapport à la nouvelle Loi sur les finances de l'Etat des communes, les communes doivent faire un contrôle ordinaire chaque année des comptes communaux et pour cela, nous devons faire appel à un organe de révision professionnel.

Après avoir examiné les offres de trois fiduciaires, le Conseil communal propose d'accepter celle de Deuber et Beuret SA, qui a une large expérience dans le travail avec les communes.

L'arrêté désignant l'organe de révision pour les comptes 2018, 2019 et 2020 est accepté à l'unanimité.

8. Règlement communal concernant la perception des taxes, amendes et émoluments de location. Rapport à l'appui.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Un règlement concernant la perception des taxes, amendes et autres émoluments, doit être fait pour avoir une base légale communale. Pour l'administration, c'est important d'avoir des règles qui sont claires et cohérentes en cas de recours, par exemple.

Pour le reste, nous utilisons les réglementations cantonales ou fédérales.

M. Christophe Imbaud :

Chapitre 2, p. 2. 3, objets trouvés : le minimum de la taxe est de CHF 15.-, nous voulions voir s'il n'était pas possible de spécifier que la taxe ne doit pas excéder CHF 100.- par objet ou un dixième de la valeur estimée. Par exemple, si un enfant perd sa casquette, cela fait un peu cher de devoir payer CHF 15.- pour la récupérer.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Au chapitre 1, il y a un principe d'exonération. Le Conseil communal peut renoncer à percevoir une partie ou la totalité de la taxe dans les cas où le tarif en vigueur paraîtrait inadéquat.

M. Christophe Imbaud :

p.5 p.2.8 : séjour et établissement : Pour les arrivées ou les changements d'adresse, un émolument peut être perçu. Quelle est la base de la décision de perception ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Les prestations fournies.

Mme Constanze Bonardo :

Concernant les frais de location du pavillon et de la salle communale, Mme Bonardo regrette qu'il n'y ai pas eu de discussion au préalable avec Anim'Enges (concernant notamment la location des tables qui appartiennent à Anim'Enges, location pour des animations villageoises gratuites). Elle trouve également que de remettre le calendrier des manifestations en novembre est trop tôt, mi-janvier serait mieux.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

L'idée était d'une part de distinguer les habitants et les sociétés de la commune, par rapport aux personnes externes. Et puis de tenir compte si la manifestation organisée à un but commercial lucratif ou pas. Si la manifestation est à but philanthropique, nous pouvons renoncer à percevoir un émolument, par exemple pour la fête de la Saint-Nicolas. Et il est sûr que la priorité sera donnée aux sociétés villageoises, c'est pour cela que nous aimerions avoir le planning des sociétés le plus tôt possible.

M. Christophe Aubert :

Propose que les tables soient rachetées à Anim'Enges par la commune.

M. Thierry Adatte, Président :

Suggère que le Conseil communal prenne contact avec Anim'Enges pour régler le problème des tables.

M. Christophe Imbaud :

Propose que les réservations soient confirmées seulement après avoir perçu un acompte de 40% du prix de location.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Prélever un acompte compliquerait les choses.

M. Gisiger propose de se retrouver avec les sociétés locales pour reprendre le projet d'arrêté en détails.

M. Pierre-André Geiser :

Demande de ne pas oublier le club de pétanque dans la discussion.

M. Christophe Imbaud :

Fait quelques propositions de « précision » concernant les sujets du séquestre des véhicules, des caissettes à journaux et des frais de conciergerie.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Explique que le Conseil communal ne souhaitait pas un règlement trop rigide pour pouvoir garder une marge de manœuvre, sachant que le Conseil communal a aussi des principes de proportionnalité concernant les coûts et propose de laisser les articles tels qu'ils sont.

Le Règlement communal concernant la perception des taxes, amendes et émoluments de location est accepté par 9 voix pour et 1 abstention.

9. Demande de crédit d'engagement pour la rénovation de la chapelle à hauteur de CHF 42'000.-. Rapport à l'appui.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Explique la nature des travaux à entreprendre.

Mme Maryline Sunier :

Demande si l'artisan est sûr que les problèmes du clocher proviennent du manque d'étanchéité ou si c'est juste une hypothèse. Est-ce qu'il pourrait y avoir une surprise par rapport au devis ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

L'entrepreneur a pu voir le clocher depuis le bas, il y a 3 variantes de devis qui ont été faits en fonction des problèmes qu'il va découvrir. Le Conseil communal a choisi la variante la plus cher par sécurité, mais les travaux seront peut-être moins conséquents que prévus.

M. Christophe Imbaud :

Demande si d'autres sources de financement ont été envisagées (Paroisses, loterie romande...)

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Explique que l'état financier des Paroisses ne permettait pas de leur demander une aide, et que la loterie romande ne finance pas les pouvoirs publics, donc en tant que commune c'est impossible.

Une chose qui pourrait se faire dans les prochaines années, serait de créer une « Amicale » de la Chapelle d'Enges qui elle, pourrait s'adresser à la loterie romande.

M. Gilles Christen :

Demande si c'est indispensable de remettre la cloche en fonction. Apparemment, certaines personnes au village préféreraient ne plus entendre la cloche.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est selon la demande des Paroisses et également de certains habitants du village, que la commune fait ce travail de rénovation. De plus, cette cloche ne sonne pas toutes les heures.

La demande de crédit d'engagement pour la rénovation de la chapelle est acceptée 9 voix pour et 1 voix contre.

10. Demande de crédit supplémentaire pour l'entretien du réseau d'épuration à hauteur de CHF 26'000.-. Rapport à l'appui.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Donne quelques explications concernant les travaux et propose au Conseil général d'accepter cette dépense supplémentaire.

M. Christophe Imbaud :

Demande si les CHF 9'000.- pour les travaux de repérage ne peuvent pas être reportés à plus tard, puisqu'il n'y a pas de constructions prévues dans cette zone.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Ce serait dommage, car il y a tout un travail préparatoire qu'il faudrait refaire (repérages).

La demande de crédit supplémentaire pour l'entretien du réseau d'épuration à hauteur de CHF 26'000.- est acceptée à l'unanimité.

11. Informations des commissions du Conseil général.

M. Thierry Adatte, Président :

Rappelle que c'est à la demande du Conseil général que ce point a été mis à l'ordre du jour et que les informations doivent rester succinctes.

Chaque représentant présente sa commission et donne le résumé de ses activités :

Conseil d'établissement scolaire : M. Thierry Adatte

Commission financière : M. Christophe Aubert

Commission de salubrité publique : Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale

Commission d'urbanisme : M. Christophe Aubert

Commission des Pâturages : Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale

Commission des naturalisations et agrégations : Cette commission ne s'est encore jamais réunie et n'est pas constituée.

Commission du feu : M. Gilles Christen

Lettres et pétitions.

Aucune lettres et pétitions.

12. Motions et propositions

Aucunes motions et propositions.

13. Motions populaires

Aucunes motions populaires.

14. Interpellations, questions et résolutions

Aucunes interpellations.

15. Communications du Conseil communal

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Donne quelques informations au sujet du quartier des Clos, notamment que le Conseil communal incorpore a rencontré le SAT, le 3 décembre dernier, pour aborder certaines questions au sujet des équipements par exemple, et qu'une rencontre avec les représentants de la société propriétaire est prévue le 22 janvier 2019 pour faire le point sur le dossier et envisager la suite.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Informe l'assemblée de l'avancement des travaux, par rapport au passage des caméras dans les tuyaux du réseau des eaux usées d'Enges jusqu'à l'entrée de Cornaux. Première partie : le réseau est, dans son ensemble en bon état, mis à part certains points (envahissements de racines, écrasements de pierres). Raison pour laquelle, des investissements ont été prévus. Deuxième partie : en attente des résultats.

Divers

M. Christophe Aubert :

Demande si la commission du feu, et la commission d'urbanisme ne pourraient pas faire leurs visites ensemble afin de pouvoir bénéficier de l'architecte-conseil. C'est ce qu'il se faisait avant.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Il y a déjà eu des visites communes. Dans certains cas, cela pourrait être souhaitable que les deux commissions y aillent en même temps, pour ne pas déranger les gens deux fois. Mais ce n'est pas nécessaire à chaque fois.

M. Gilles Christen :

Selon l'ECAP, la commission du feu devrait être avertie du commencement des travaux afin de pouvoir faire un suivi dans le but de mettre en place une visite de conformité, au même titre que la commission d'urbanisme.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Après discussion avec l'architecte-conseil, qui nous a rappelé ce fonctionnement, ceci va être mis en œuvre. Car, il est vrai que la commission du feu doit être informée de l'évolution des travaux pour qu'elle puisse effectuer ses visites. Comme la commune n'a pas de service d'urbanisme, il y a donc quelques manques que nous allons essayer de combler.

Pour le fait de faire des visites communes, Mme Augsburgers comprend le souhait de la commission du feu d'avoir l'architecte-conseil avec eux, mais cela donnerait un double rôle à celui-ci, qui devrait regarder ce qui est spécifique à la commission du feu et ce qui est spécifique à la commission de l'urbanisme. De plus, deux commissions ensemble feraient beaucoup de monde d'un coup.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes de fin d'année et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

M Thierry Adatte, Président :

Remercie tout le personnel administratif et en particulier l'administratrice, Mme Daniela Catalano, pour la bonne tenue du budget.

M. Thierry Adatte, Président, lève la séance, avec ses remerciements à l'assemblée.

Le président



Thierry Adatte

Le secrétaire



Christophe Imbaud